

La co-construction d'une mémoire collective : Indemnisation et repentance au cœur d'un conflit discursif au sujet de l'Histoire algéro-française.

The co-construction of a collective memory: indemnification and repentance at the heart of a discursive conflict about Algerian-French history.

*RAI Aicha **

*Doctorante à l'université d'Alger 2,
Sciences du langage (français), Alger,
Algérie
rai.aicha85@gmail.com*

IMMOUNE Youcef

*Professeur à l'université d'Alger 2,
Sciences du langage (français),
Alger, Algérie
Laboratoire de recherche: Etudes de
pragmatique inférentielle, Algérie)
youcefimmoune@yahoo.fr*

Résumé:

Par cette présente contribution, nous visons l'usage des items lexicaux (Histoire/ mémoire, indemnisation/ repentance), par les tenants des discours

informations sur l'article

*Reçu
02/07/2023
Acceptation*

* *Auteurexpéditeur*

La co-construction d'une mémoire collective : Indemnisation et repentance au cœur d'un conflit discursif au sujet de l'Histoire algéro-française.

politiques, dans un contexte conflictuel, comme celui des relations algéro-françaises.

Il s'agit d'un travail qui s'effectue via l'analyse logométrique puis pragmatique d'un corpus constitué de plus de 40 discours politiques officiels français et algériens autour des relations bilatérales et du passé en commun. Ces discours officiels sont à confronter à plus de 40 autres articles de presse des deux pays, portant sur le même sujet. Ce qui nous permet plus de lisibilité de la circulation de ces items lexicaux sur cet espace discursif (2007 à 2016).

18/05/2023

Mots clés:

- ✓ conflit discursif
- ✓ Histoire
- ✓ indemnisation
- ✓ mémoire discursive
- ✓ repentance

Abstract :

In this paper, we focus on the use of lexical items (History/memory, indemnification/repentance), related to the common history by the political discourse, in a conflictual context, such as the Algerian-French relations. This work is carried out through logometric and pragmatic analysis of a corpus consisting of more than 40 official French and Algerian political speeches on bilateral relations and the common past. These official speeches are to be compared with more than 40 other press articles from both countries, on the same subject. This allows us to better understand the circulation of these lexical items on the French-Algerian political discursive space (2007 to 2016).

Article info

Received

02/07/2023

Accepted

18/05/2023

Keywords:

- ✓ discursive conflict-
- ✓ history
- ✓ indemnification
- ✓ discursive memory
- ✓ repentance.

1. INTRODUCTION

Dans un contexte conflictuel, comme celui des relations algéro-françaises, l'usage des items lexicaux relatifs à l'Histoire commune par politiciens des deux rives de la Méditerranée, témoigne d'une grande complexité discursive. Cette complexité est due à la diversité des représentations que ces items lexicaux véhiculent, d'un côté, et de la charge sémantico-pragmatique qu'ils transmettent d'un autre côté. Charge sémantico-pragmatique et représentations qui diffèrent d'un camp à l'autre et qui peuvent même déterminer le choix d'une unité lexicale plutôt qu'une autre.

Dans ce contexte sensible, les tenants des discours politiques, sont également sensibles aux différences et même aux nuances de sens déterminant l'usage de certains items lexicaux, comme : Histoire/ mémoire, indemnisation/ repentance. D'un discours politique à l'autre, chacun de ces items lexicaux peut être chargé de représentations différentes. Leur circulation au sein de ces discours crée ainsi une sorte de conflit de désignation ou de dénomination caractérisant la scène politique algéro-française.

Par cette présente proposition, nous tentons de répondre aux questions suivantes : Quelles représentations pourraient être véhiculées, dans ces discours politiques, via le recours à ces unités lexicales (désignations) ? Qu'est-ce qui détermine le choix des unités lexicales dans les discours politiques autour des relations algéro-françaises ? Comment les tenants de

ces discours pourraient-ils (consciemment ou inconsciemment) opter pour un tel item lexical et non pour l'autre (indemnisation au lieu de repentance, par exemple) ? Ces choix divergents ont-ils un rapport avec la mémoire discursive, l'amémorie discursive et la remémorisation discursive liées à la confiscation et/ ou respect des valeurs de l'Histoire commune? Si c'est oui, il serait important de voir Comment un item lexical pourrait-il changer de charge pragmatique, voire de représentations, d'un contexte à l'autre et d'un discours à l'autre ?

Dans cette optique, cette communication met la lumière sur le processus de changement de la portée sémantico-pragmatique des unités en question.

Et si nous avons choisi de nous intéresser à ce sujet, c'est pour révéler l'importance des représentations des interlocuteurs des deux pays sur l'Histoire algéro- française et leur influence sur la co-construction de la mémoire collective.

2. Fondements théoriques et méthode d'analyse

Ce travail se réalise via l'analyse d'un corpus constitué de plus de 40 discours politiques officiels français et algériens autour des relations bilatérales et du passé en commun. Ces discours officiels sont à confronter à plus de 40 autres articles de presse des deux pays, portant sur le même sujet. Chose qui nous permet plus de lisibilité de la circulation de ces items lexicaux sur l'espace discursif politique algéro- français. Nous ajoutons que ces discours sont tous autour des relations algéro- françaises et relèvent tous de la période de 2007 à 2016 (l'époque de Bouteflika- Sarkozy/ Bouteflika- Hollande).

Il est à préciser que ce travail d'analyse se base sur les données de l'analyse logométrique de notre corpus, via le logiciel Hyperbase (Brunet).

Pour plus de lisibilité des résultats, et en fonction de la période et des différents camps des tenants de ces discours, nous avons réparti notre corpus en 8 sous-corpus ou sous-parties. Ainsi, pour les discours officiels, nous avons eu :

AlgOff_7-12 pour discours officiels algériens de 2007 à 2012, AlgOff_12-16 pour discours officiels algériens de 2012 à 2016, FrOff_7-12 pour discours officiels français de 2007 à 2012, FrOff_12-16 pour discours officiels français de 2012 à 2016

Comme nous avons eu, pour les discours de la presse ;

AlgPr_7-12 pour discours de la presse algérienne de 2007 à 2012, AlgPr_12-16 pour discours de la presse algérienne de 2012 à 2016, FrPr_7-12 pour discours de la presse française de 2007 à 2012, FrPr_12-16 pour discours de la presse française de 2012 à 2016.

Nous appelons précisément les fonctions OCCURRENCES et CO OCCURRENCES, pour voir la distribution de ces unités sur l'espace discursif de notre corpus. Puis, la fonction CONTEXTE ou CONCORDANCE pour traiter ces unités dans leurs contextes linguistiques. Un traitement logométrique qui doit être renforcé par les données de la sémantique discursive (Paradigme dialogique (Husson, 2016). Mots arguments (Moirand, 2007)Mots conflits (Tournier, 2002)). Et ce, afin de dégager la portée pragmatique des unités en question et expliquer le mécanisme de la mise en mots des différentes représentations relatives à l'Histoire commune des deux pays.

La co-construction d'une mémoire collective : Indemnisation et repentance au cœur d'un conflit discursif au sujet de l'Histoire algéro-française.

Les items lexicaux choisis ont été tous évoqués dans toutes les parties du corpus, avec des pourcentages variés. L'analyse de cette disparité ou de cet écart permet de divulguer les spécificités de chaque sous partie du corpus, en faisant ressortir les différentes formules et expressions caractérisant le plus ce corpus.

Nous précisons, dans cette optique, que, « Par son caractère figé, la formule devient identifiable, reconnaissable, et par conséquent peut fonctionner comme indice de reconnaissance permettant de « stigmatiser » -positivement ou négativement –ses utilisateurs » (Krieg-Planque, 2009, p. 76)

En nous inspirant des travaux récents de Marie- Anne PAVEAU sur la notion de mémoire, cette proposition vise, donc, à déterminer comment la mémoire discursive pourrait décider du choix d'un item lexical ou un autre, dans ce contexte conflictuel.

Nous tentons, dans cette perspective, de rechercher le meilleur moyen d'éviter les conflits relatifs à l'Histoire, dans ces contextes particuliers.

Ce résultat nous pousse à rechercher s'il est possible, dans ce contexte, de co-construire une mémoire commune, en présence de ce conflit de dénomination ou de désignation. Il serait ensuite question de voir selon quelles stratégies discursives les tenants des discours politiques de ces deux pays pourraient échapper à ces conflits discursifs.

Nous essayons, en fin de compte, de démontrer si la démemoire discursive dont a parlé Marie Anne PAVEAU pourrait avoir lieu, dans ce contexte conflictuel.

« J'appelle démemoire discursive un ensemble de phénomènes de discours qui permettent la révision des lignées discursives, (...). Ces révisions peuvent être des changements sémantiques, des néologies sémantiques, des redénominations, des reformulations, etc., bref un ensemble de phénomènes langagiers qui vont produire des effets transgressifs ou contre-intuitifs dans un contexte où règne un accord sémantique, historique, voire éthique .» (Paveau, 2013, p. 3)

Le recours à la fonction Spécificité du logiciel permet de déduire que les unités excédentaires repérées dans le corpus pris globalement gravitent autour de trois notions : Histoire/ mémoire/ coopération. Nous citons à titre d'exemples : accord, amitié, archive, armée, attente, avenir, bataille, coopération, crime, crise, ... Ce qui résume les grandes thématiques traitées généralement par les tenants de ces discours.

En rapport avec ces grandes thématiques et parmi les items lexicaux qui ont dessiné la scène politique des deux espaces ; français et algériens, créant ainsi une polémique ou un conflit discursif, nous avons choisi, à titre d'exemples, de porter notre intérêt sur quelques unités qui ont marqué l'une ou l'autre sous partie du corpus.

Dans des contextes similaires, certains items lexicaux ont pu circuler, en conservant quelques sèmes communs et d'autres divergents. Ce sont ces sèmes divergents qui peuvent déterminer les différentes représentations qu'ont les interlocuteurs à l'égard d'une notion ou d'une autre. C'est le cas, par exemple de : Histoire/ mémoire, repentance/ indemnisation.

En nous servant des apports de la sémantique interprétative de F. RASTIER (Rastier, 1987), nous visons ainsi le mode de signifiante créé par le Discours (Benveniste) (Stéphane, 2001).

Outre la fonction Spécificité, nous appelons, dans un second temps, la fonction Thème pour établir l'analyse factorielle des unités lexicales en question ; l'unité lexicale Pôle (Histoire, par exemple) et ses relations directes ou indirectes avec ses différents co-occurents. Chose qui va nous permettre de nous rapprocher de la portée sémantique de chaque unité lexicale.

Pour préciser leur portée pragmatique en repérant les contextes et formules significatives, nous convoquons la fonction Segments Répétés et Concordance du logiciel. Ces données contextualisés seront à interpréter en ayant recours aux apports de la sémantique discursive (mots-arguments MOIRAND ; et mots-conflits TOURNIER), comme nous l'avons déjà expliqué.

Nous arrivons en fin de compte, à repérer les différents réseaux isotopiques générés par les unités en question.

Il est à signaler, avant d'entamer l'analyse, que les passages marqués en italique sont tirés du corpus (exemples).

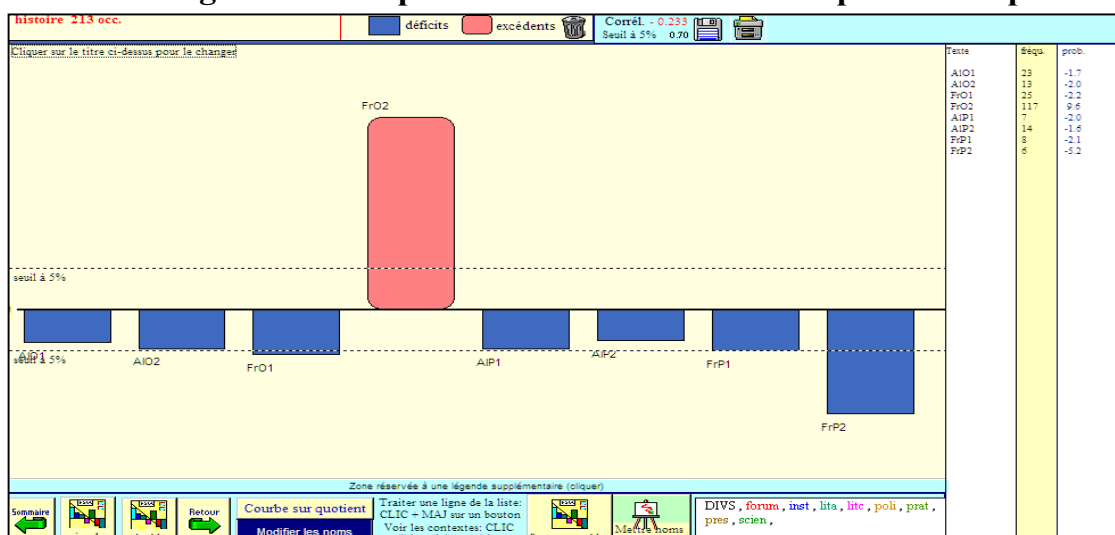
3. Remémorisation "prudente" de l'Histoire et des événements liés au sujet de la mémoire

3.1 Histoire ; glorification du passé pour la proclamation d'une reconnaissance officielle tant négligée.

Les données du logiciel ont montré que l'item lexical Histoire est excédentaire dans FrOff_12-16, avec un écart de 9.5 (sous corpus par rapport à l'ensemble du corpus).

Un item peut caractériser une ou plusieurs sous parties du corpus. Chaque sous partie élimine certains éléments sémiques et en garde d'autres, en fonction des objectifs des interlocuteurs également. Ce choix d'éléments sémiques détermine de quelle Histoire ou de quelle mémoire s'agit-il pour l'un ou pour l'autre.

Figure N° 1. Répartition de Histoire dans l'espace du corpus

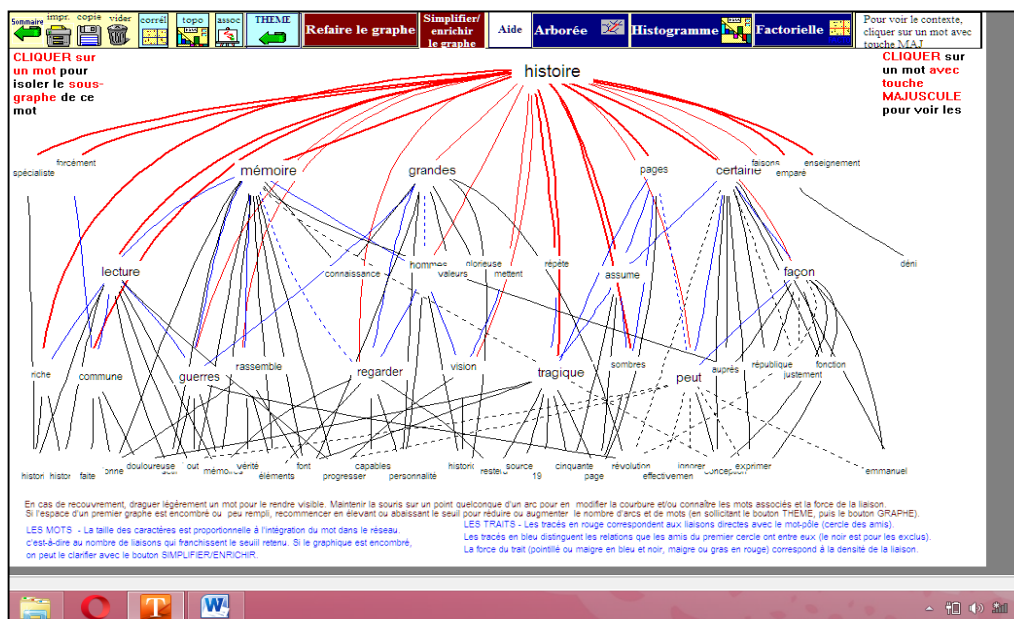


Source: Données du logiciel Hyperbase

La co-construction d'une mémoire collective : Indemnisation et repentance au cœur d'un conflit discursif au sujet de l'Histoire algéro-française.

L'analyse factorielle des co-occurents de *Histoire* a révélé que cette unité lexicale entretient des relations de co-occurrences avec mémoire, lecture, commune, riche, guerre, révolution, tragique, grande, assume, enseignement.

Figure N° 2. Répartition de *Histoire* et de ses relations de cooccurrences dans l'espace du corpus



Source : Analyse factorielle du logiciel Hyperbase.

Donc, pour le discours qui s'en sert en excès, l'Histoire a eu une dimension historique, une dimension pathétique et une dimension politique floue qui ne se dégage que de sa relation avec enseignement (enseignement de l'Histoire pourrait relever de la politique de l'Etat) (Figure 2). Cette unité lexicale n'a jamais été liée à indemnisation, repentance ou excuses. Ce qui maintient les raisons de blocage des relations bilatérales.

Le recours au contexte d'emploi de ces unités s'impose pour confirmer ce que nous venons d'avancer comme résultats (les premiers résultats ne prennent en considération que les co-occurents des unités en question).

Dans cette optique, le recours à la fonction Segments Répétés du logiciel permet d'élargir les contextes linguistiques visés. Ces derniers sont à mettre en relation avec les contextes physiques ; d'usage réel, afin d'en faire une analyse pragmatique. Un travail nous a permis de repérer les formules et expressions suivantes :

3.1.1 Dans l'Histoire...

Cette expression a été utilisée dans plusieurs contextes par plusieurs sous parties du corpus. Pour AIOff_7-12, on évoque l'Histoire pour rappeler la confiscation des valeurs humaines par le colonisateur pour justifier les raisons du retard en matière d'évolution et de réalisations, liant tout cela au passé douloureux et ses séquelles. La manipulation politique du sujet de l'histoire est repérable également dans AIOff_12-16. Pour ce discours, on ne cesse

de glorifier l'Histoire, pour inciter le peuple à s'inspirer des principes de la révolution (grande, glorieuse) et pousser les Français à reconnaître les crimes commis en Algérie.

Pour les persuader des avancements réalisés en matière de reconnaissance, le FrOff_12-16, rappelle les pas faits sous la gouvernance de Hollande : *Oui, vous êtes dans l'Histoire...*

Les discours de la presse française des deux périodes se sont servis de cette expression, au sein de plusieurs arguments d'autorité (porte-parole du FLN et le politologue français Olivier Le Cour Grandmaison) qui plaident pour la reconnaissance des crimes du passé (reconnaissez, crimes coloniaux précieux, embarras,...). Et ce, pour débloquer les relations bilatérales.

3.1.2 Cette Histoire

Le AIOff_12-16 s'est servi de cette formule pour dénoncer la manipulation de politiciens français du sujet de l'Histoire pour des intérêts politiques : *je pense que cette histoire est devenue un sujet de surenchère politique qui a tout dénaturé.*

Ceci est dit dans l'objectif d'appeler Hollande et son gouvernement à changer de politique de gestion du dossier de l'Histoire.

Alors que pour FrOff_7-12, cette Histoire doit être écrite par les historiens "seuls" :... *cette Histoire qui doit demeurer libre et objective*, pour le FrOff_12-16, Algériens et Français sont appelés à travailler ensemble pour la lecture de cette Histoire et la co-construction d'une mémoire collective : *Merci de la fabriquer cette Histoire, avec nous.* Un énoncé qui sous-entend un appel à la politisation de la question de la mémoire (l'affaire des historiens), puisque c'est elle qui est meurtrie et c'est l'Histoire du peuple.

3.1.3 Notre Histoire

Cette formule a été repérée dans toutes les sous parties officielles.

Pour le AIOff_7-12, cela a été convoqué pour décrire l'Histoire (notre Histoire). Et ce, dans l'objectif de dénoncer la criminalité du colonisateur et persuader l'Etat français de la nécessité de reconnaître ses crimes du passé (*division, marginalisation, confiscation, anéantissements, ...*).

Dans un contexte où la France refuse carrément de reconnaître ses crimes, l'Algérie rappelle toute cette cruauté pour sous-entendre son refus de pousser les relations bilatérales, à l'ère de Sarkozy.

Dans un contexte différent, AIOff_12-16 utilise la formule *Cette Histoire* pour manipuler ce sujet et persuader les Algériens de réussir le projet de la révision constitutionnelle : *Il en est ainsi de l'aspiration que ce projet reflète, à consolider l'unité nationale autour de notre histoire, de notre identité et de nos valeurs spirituelles et civilisationnelles.*

Dans l'objectif de réussir politiquement, Sarkozy a choisi cette formule pour interpeller les Algériens et Français, puis, les réunir (*notre Histoire*) pour réussir son projet : *La prospérité, la stabilité, la sécurité des deux rives de la Méditerranée sont interdépendantes. Notre histoire, notre vie culturelle, nos sociétés sont mutuellement imprégnées.*

Le FrOff_12-16, dans une perspective différente, tentant d'unir les deux peuples (destin et Histoire univoques), évoque les apports positifs de la colonisation. L'objectif est d'apaiser les atmosphères entre les deux nations, en leur demandant de tourner la page du passé, d'unir

leurs efforts pour pouvoir avancer en matière d'économie, dans un contexte de crise économique : *La question qui est posée à nos deux pays, l'Algérie et la France, est simple : sommes-nous capables d'écrire ensemble une nouvelle page de notre histoire ?*

D'autres exemples similaires pourraient en témoigner.

Pour les Algériens, il s'agit donc, de proclamer la reconnaissance officielle de l'Histoire commune, alors que pour les français, il s'agit de détourner cette position par tous les moyens permettant d'apaiser les atmosphères.

3.2 Mémoire ; présence timide du sujet dans le corpus

L'item Mémoire caractérise les sous parties suivantes : AIOff_7-12, FrOff_7-12, FrOff_12-16. Pour les autres sous parties, il a été estimé déficitaire.

Cet item entretient plusieurs relations de co-occurrences directes ou indirectes avec commémoration, anniversaire, recueillir, devoir, guerre, combats, martyrs, victimes, morts, sensible, pensée, recueillement,...

Ce qui canalise sa portée sémantique et lui confère plusieurs dimensions historique, pathétique et même politique.

3.2.1 Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Cette formule caractérise les discours français officiels et journalistiques de la période de Hollande. Ce dernier a promulgué une nouvelle loi à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Une nouvelle loi relative à la mémoire signifie un nouveau pas vers l'avenir et renforce les efforts fournis par la France pour la lecture et la valorisation de l'Histoire commune : *En décidant de faire du 19 mars la Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le Parlement a voulu que toutes ces mémoires soient évoquées et que toutes les victimes soient honorées.*

Tandis que plusieurs arguments en faveur de cette loi ont été repérés dans les discours officiels, d'autres arguments contre cette loi ont été repérés dans les discours de la presse de cette même période. Ces discours expriment le mécontentement des journalistes quant à la participation de Hollande à la commémoration de cette journée du 19 mars, en 2016.

3.2.2 La mémoire des...

Cette expression a été détectée comme spécifique dans AIOff_7-12 et FrOff_12-16.

A la mémoire des chouhada, des concitoyens tués ou blessés, des martyrs, des victimes innocentes, ... tels sont les différents emplois de cette expression par AIOff_7-12. L'exemple suivant pourrait en témoigner : *je m'incline à la mémoire des Chouhada de la Glorieuse Révolution de Novembre et des martyrs du devoir national.*

Dans le FrOff_12-16, une reconnaissance implicite des horreurs du passé pourrait se déchiffrer de la lecture de plusieurs énoncés se servant de cette expression : *En 2014, les commémorations du centenaire de la première guerre mondiale et du soixante-dixième anniversaire de la libération seront aussi l'occasion d'honorer la mémoire des combattants algériens.*

De ce qui a été dit, nous pouvons déduire que les tenants des discours de notre corpus sont très prudents quant au sujet de la mémoire. Cela est justifié par la présence timide de ce sujet dans le corpus. Une présence timide malgré l'importance et le poids de ce sujet dans le dossier de l'Histoire commune.

Nous pouvons en fin de compte, classer ces deux mots Histoire/ Mémoire dans la catégorie de "Mots arguments", dont l'emploi « repose sur l'allusion, vaut argument et permet de valider une thèse. » (Husson, 2016, p. 7). Et ce, dans la mesure où chacun a une charge sémantique argumentative. Chacun est utilisé dans des contextes défendant des thèses précises en rapport avec le maintien de bonnes relations bilatérales.

4. Indemnisation/ repentance ; sources de crispation dans l'Histoire et conditions nécessaires au développement des relations bilatérales

La définition des mots-conflits proposée par Tournier convient aux deux unités lexicales (indemnisation et repentance). Conflits de dénomination ou de désignation qui manipulent la scène discursive argumentative de notre corpus.

Nous précisons que « Les mots conflits de Tournier s'inscrivent eux aussi dans le cadre dialogique... Ils sont définis comme lieux des oppositions et enjeux des discours concurrents. Tournier développe cette idée à propos du mot grève et de ses emplois au milieu du 19e siècle, qui marquent pour lui l'interaction de discours et d'intérêts contradictoires». (Husson, 2016, p. 7).

4.1 Indemnisation ; concept ambigu !

Cet item lexical est excédentaire dans AIPr_7-12/ 25 occurrences, mais il a sa place dans d'autres sous parties du corpus (FrOff_7-12/ 10occurrences, AIPr_12-16/ une occurrence).

Même si la France de Sarkozy s'est exprimée clairement sur la question de l'indemnisation, la France de Hollande en a parlé pour ne rien dire ; l'énoncé où il évoque l'item en question est inachevé (je crois que si on commence à mettre le processus de l'indemnisation à chaque fois qu'il y a justement reconnaissance historique, cela a pu exister dans certaines circonstances...il a été interrompu par le journaliste).

Pour FrOff_7-12, la position à l'égard de la question de l'indemnisation reste floue. Dans un des contextes d'usage de cet item, on estime que l'indemnisation reste liée à l'adoption de la loi Morin par le parlement : Si le texte est voté, nous accorderons des indemnisations

Dans un contexte différent, on revient sur la question de l'indemnisation telle qu'elle est conçue par les accords d'Evian : Cependant, les accords qui ont été signés à Evian le 19 mars 1962 avaient prévu que chacun des deux Etats aurait la charge de l'indemnisation de ses ressortissants, et plus généralement des personnes résidant sur son territoire, à travers son système d'aide sociale, en particulier en matière d'invalidité. Ce qui définit l'indemnisation telle qu'elle est conçue par la France de Sarkozy.

Du côté algérien, notamment de la presse de la première période, il semble que la loi Morin sur l'indemnisation a fait couler beaucoup d'encre. Dans plusieurs contextes, Indemnisation a été citée pour préciser ses apports positifs (...au titre de l'année 2009, une provision de 10 M d'euros issue du budget de la Défense sera mise à la disposition des services concernés dans le cadre des premières indemnités de toutes les personnes concernées...) ou négatifs (Les associations de défense des irradiés voulaient avoir des représentants au sein du comité d'indemnisation, chose refusée par le ministère de la Défense française.).

De son côté, le AIPr_12-16 évoque cet item pour revenir sur la question de l'indemnisation réclamée par les pieds-noirs. En réponse à cette demande, le président algérien a décidé d'intégrer les biens restés vacants au domaine de l'Etat. Tels sont les propos rapportés par la presse algérienne, pour formuler la conception de l'Algérie officielle de l'indemnisation des pieds-noirs : « Cette démarche a une relation avec ce que fit le colonisateur, au cours des années quarante du siècle dernier, des biens des populations de notre pays, elle a induit une mesure irréversible qui fait désormais partie intégrante de notre législation contemporaine », a-t-il précisé.

Donc, au vu de ces différents emplois, nous pouvons dire que les tenants des discours du corpus s'avèrent très prudents quant à la question de l'indemnisation. Alors que certains préfèrent ne pas en parler, d'autres en disent des propos flous et imprécis, et d'autres préfèrent en dire peu (énoncé inachevé).

4.2 Repentance

Le AIPr_12-16 contient le plus grand nombre d'occurrences Repentance, à savoir 8, parmi 19 occurrences que contient le corpus. Usage qu'on estime timide vu la fréquence totale (le nombre d'occurrences) dans le corpus.

Cette sous partie du corpus considère la question de la repentance comme une des raisons du blocage des relations bilatérales : la question de la repentance qui rajoute une couche au clivage entre les deux pays,...

Dans cette perspective, ce discours rappelle que la France de Hollande est loin de la Repentance ; ce dernier précise justement «une telle reconnaissance, qui ne serait ni repentance, ni «demande de pardon», est aujourd'hui la condition première pour une véritable reconnaissance de nos deux pays».

Au même titre que la France et que ses responsables, cette presse estime que l'Algérie, représentée par son président, est encore plus loin de cette demande ; Bouteflika enterre la demande de repentance.

Il s'agit donc pour ce discours d'un sujet tabou ; les Algériens n'osent pas la demander aux Français ; il y a en Algérie des esprits lucides qui ne demandent pas de repentance à la France, et la France n'en parle même pas.

Le AIPr_7-12 dit très peu sur la question de la Repentance. Et si ce discours l'évoque c'est juste pour dire que l'Algérie officielle est loin de réclamer cette Repentance ; Abdelaziz Belkhadem, tout comme le ministre de l'Intérieur Noureddine Yazid Zerhouni, se gardent d'évoquer le mot «repentance».

Même si elle est trop exigée et revendiquée par le peuple algérien, l'idée même de Repentance est refusée par les responsables français ; Nicolas Sarkozy en tête, la classe politique hexagonale, toutes couleurs confondues, refuse sans faillir toute idée de repentance.

De son côté, le FrPr_7-12 s'est servi de cet item lexical dans deux contextes différents. Dans les deux contextes, la question de la Repentance a été niée ; "Pour une reconnaissance, pas une repentance" ..., nous n'utilisons pas le terme de repentance, mais de reconnaissance du fait colonial en général,...

Une opinion qui rejoint celle véhiculée par les discours de la presse algérienne et qui a été clairement exprimée dans le FrOff_7-12, par Sarkozy ; La France ne s'engagera pas dans une attitude de repentance, parce que je crois que c'est un débat que nous avons eu chez nous et que ne sommes pas sur cette ligne-là.

On peut reconnaître des méfaits, des torts sans verser dans la repentance.

Donc, pour la France ; une reconnaissance et non une repentance. Pour l'Algérie ; refus d'en parler officiellement, en l'absence totale de toute volonté d'en discuter de la part de la

France officielle. La France qui nie l'idée et tout ce qui s'y rapporte, créant ainsi une vague d'indignation exprimée par la presse algérienne qui véhicule généralement l'opinion publique.

Nous en concluons que les raisons du blocage (Repentance/ Indemnisation ; mots conflits) des relations bilatérales sont maintenues, et si ces deux formules ont été rarement utilisées dans le corpus, c'est pour les nier, dans le contexte des relations bilatérales.

5. Conclusion

Grace à l'analyse de notre corpus, nous pouvons conclure qu'aucun consensus n'a été repéré ou ressenti sur le plan discursif, entre l'Algérie et la France.

Travailler sur les cooccurrences et leur distribution sur l'espace du corpus permet de repérer les différents réseaux isotopiques véhiculés par les items lexicaux qui ont fait l'objet de notre étude. Dans ce sens, nous avons distingué des unités à dimension historique (Histoire, mémoire) et des unités à dimension politique (indemnisation, repentance).

En nous basant sur la charge sémantico-pragmatique de chacune, nous les avons classées en mots arguments (mémoire/ Histoire) et mots conflits (indemnisation/ repentance).

La distribution des items lexicaux reflète une guerre de dénomination qui témoigne de Conflits discursifs au sujet de l'Histoire et de la mémoire communes algéro- française. Et comme le sujet est sensible, nous avons pu observer qu'il y a eu dans ce corpus une remémorisation –prudente- de l'Histoire et des événements liés au sujet de la mémoire.

C'est notamment traduit par la présence de l'item lexical Histoire qui a été convoqué (souvent par les Algériens) pour glorifier le passé et proclamer une reconnaissance officielle tant négligée. Et ce via les formules et expressions suivantes : Dans l'Histoire..., Cette Histoire, Notre Histoire, dont la représentation a été détaillée.

Une présence timide de l'item Mémoire a également marqué ce corpus via la formule « *Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc* » et l'expression « *La mémoire des...* » qui glorifient les victimes de la guerre/ révolution.

Ceci signifie que les deux camps optent, à pourcentages variés, pour la négligence, si ce n'est pour l'oubli de ces sujets qui pèsent tant sur l'avenir des relations bilatérales, en l'absence d'accord signifiant et significatif.

Malgré la conception floue de la notion d'Indemnisation et l'usage déficitaire de Repentance, ces notions ont pour leur part été utilisées comme révélatrices de sources de crispation dans l'Histoire et définies comme conditions nécessaires au développement des relations bilatérales.

Nous pouvons ainsi confirmer la nécessité d'un consensus sur les représentations des dénominations pour éviter les conflits discursifs et co-construire une mémoire commune.

Nous arrivons à prouver, dans cette perspective, que le meilleur moyen d'éviter les conflits relatifs à l'Histoire est de se mettre d'accord sur les différentes représentations qu'ont ces dénominations. Nous prouvons que, sur le plan discursif, aucun consensus ne pourra se réaliser au sujet de la mémoire commune et de la réconciliation, en l'absence d'un accord sur les désignations et les dénominations.

Cela permet une nouvelle définition du discours politique relatif aux relations bilatérales, dans un contexte conflictuel. Un discours qui ne peut que politiser la question de la mémoire (affaire des historiens).

Cette définition met en avant l'influence exercée par cette forte remémoration des événements passés, d'un côté, et qui valorise le poids de l'amémoire discursive qui caractérise généralement la scène politique de la France, d'un autre côté. Et ce, dans la mesure où, « pour un discours, "l'oubli" même est une forme d'existence» (Maingueneau, 1983, p. 11)

Rappelons que M.A. Paveau parle de l'amémoire discursive « pour désigner, non plus, comme pour la démémoire, une révision, mais un effacement, conscient ou inconscient, d'un passé ou d'un legs discursif, de « formulations-origines » (Courtine) dont le locuteur ne voudrait plus rien avoir à dire, mais qui se disent quand même, par le biais de l'inconscient et de la somatisation, d'autres manières, dans les langages infiniment innovants du symptôme». (Paveau, 2013, p. 15)

6. Liste Bibliographique

Husson, A.-C. (2016). *Dialogisme et conflictualités sociales dans les disciplines du discours. Études de communication*, pp. 91-110.

Krieg-Planque, A. (2009, avril). *La notion de formule en analyse du discours, Cadre théorique et méthodologique*. Paris: Presse Universitaires de France — Comté.

Maingueneau, D. (1983). *Sémantique de la polémique : discours religieux et ruptures idéologiques au XVIIe siècle*. Lausanne ; [Paris]: l'Âge d'homme.

Moirand, S. (2007). *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*. Paris: Presses Universitaires de France (PUF).

Paveau, M.-A. (2013). *Mémoire, démémoire, amémoire. Quand le discours se penche sur son passé*. HAL .

Rastier, F. (1987). *Sémantique interprétative*. Paris: PUF .

Stéphane, M. (2001). *Émile Benveniste et la linguistique du dialogue* . *Revue de métaphysique et de morale*, pp. 509-525.

Tournier, M. (2002). *Les mots conflits : L'exemple de grève au milieu du 19ème siècle*. Lyon : ENS Éditions.